

Les consommateurs peuvent jouer un rôle dans la prévention de préjudices associés aux accidents liés à la médication.

Bulletin de Médicamentssecuritaires.ca

Volume 9 • Numéro 4 • Le 25 avril 2018

Prendre vos propres médicaments durant une hospitalisation

Lorsque vous séjournez à l'hôpital, la pharmacie de l'hôpital vous fournit les médicaments dont vous avez besoin. Cependant, il arrive parfois que l'hôpital ne possède pas tous les médicaments que vous prenez à la maison. Dans ces cas, vous pourriez être appelé à apporter les vôtres. Il est important que vous ne preniez aucun médicament par vous-même, à moins d'en avoir discuté avec votre médecin, votre infirmière ou le pharmacien de l'hôpital.

Le site Medicamentssecuritaires.ca (SafeMedicationUse.ca) a reçu le témoignage de parents ayant apporté une pommade antidouleur en vente libre à l'hôpital afin de l'appliquer sur les brûlures de leur enfant. La pommade n'avait pas été prescrite par le médecin de l'hôpital et son utilisation n'avait pas été approuvée par un pharmacien. La pommade a été appliquée lors d'un changement de pansement. Malheureusement, la peau abîmée de l'enfant a absorbé une trop grande quantité de pommade, ce qui a déclenché une crise épileptique.

Medicamentssecuritaires.ca offre les conseils suivants aux consommateurs souhaitant éviter de commettre des erreurs avec les médicaments apportés à l'hôpital de la maison :

- Si vous devez vous rendre à l'hôpital, apportez tous vos médicaments, d'ordonnance ou non, ainsi que vos produits de santé naturels. En ayant vos médicaments à portée de main, vous serez en mesure d'indiquer à vos professionnels de la santé quels produits vous utilisiez à la maison jusque-là.
- Lorsque vous séjournez à l'hôpital, conservez seulement les médicaments que le médecin, l'infirmière ou le pharmacien vous ont dit de conserver. Demandez à un membre de la famille ou un proche aidant de ramener tous les autres médicaments à la maison après les avoir fait examiner par un professionnel de la santé.
- Lorsque vous séjournez à l'hôpital, ne prenez aucun médicament par vous-même. Attendez les instructions d'un professionnel de la santé.
- Certains médicaments que vous preniez à la maison pourraient être interrompus durant votre hospitalisation, ou leur posologie pourrait être modifiée. N'hésitez pas à demander à votre professionnel de la santé de vous expliquer tout changement apporté à votre médication.

Découvrez d'autres trucs pour [réduire les risques d'erreurs au moyen du bilan comparatif des médicaments](#).

Assurez-vous de discuter des [Cinq questions à poser à propos de vos médicaments](#) avec votre professionnel de la santé.

Les bulletins de Médicamentssecuritaires.ca contribuent à la sécurité des patients à l'échelle mondiale.

Ce bulletin a été développé en collaboration avec la Coalition pour de meilleurs médicaments et Patients pour la sécurité des patients du Canada.

Les recommandations sont partagées avec les prestataires de soins de santé par l'entremise des bulletins de sécurité de l'ISMP Canada, afin que des changements puissent être faits de manière collaborative.

Ce bulletin contient de l'information sur l'utilisation sécuritaire des médicaments. À vocation non commerciale, le bulletin n'est pas assujéti à la Loi canadienne anti-pourriel.

